



### Présentation

Créé sous l'égide des Commissaires de Justice de Paris, CJMED est un centre dédié à la médiation, au service du règlement amiable des différends civils, commerciaux et sociaux. Notre mission : rétablir le dialogue, restaurer la confiance, et permettre aux parties de construire des solutions durables, en toute impartialité et indépendance dans un cadre neutre et confidentiel.

### Qu'est-ce que la médiation ?

- ✓ Un mode amiable de règlement des différends qui a vocation à apaiser le conflit : elle en adoucit les effets, et en éclaire les solutions.
- ✓ Un processus volontaire et d'écoute encadré
- ✓ Un processus permettant aux parties (les médiés) de coconstruire ensemble une solution acceptable mutuellement à l'aide d'un tiers impartial (le médiateur).

### Les avantages la médiation

- ✓ Préserve les relations humaines
- ✓ Évite un procès long et coûteux
- ✓ Les parties conservent le pouvoir de décision
- ✓ Accord des parties reconnu par la justice

### Comment ça se passe ?

1. **Prise de contact** : le centre peut être saisi par un particulier, un professionnel, une association ou un magistrat pour résoudre un différend entre particuliers, entre professionnels ou institutionnels.

2. **Rencontre(s) de médiation** : Dans un climat neutre et confidentiel, chacun s'exprime librement.
3. **Identification des faits, besoins et intérêts** : Le médiateur amène les parties à cerner les enjeux et les questions à résoudre puis à les exprimer clairement.
4. **Proposition d'accord** : Si les parties trouvent un terrain d'entente, un accord est rédigé.

#### Pourquoi choisir CJMED ?

- ✓ Une médiation encadrée par des officiers publics et ministériels, tiers de confiance, spécialement formés
- ✓ Une approche respectueuse, humaine et équilibrée
- ✓ Une solution rapide, économique et adaptée aux situations conflictuelles

#### Combien ça coûte ?

La médiation donne lieu à un règlement de :

- ✓ 90 euros TTC à CJMED au titre des frais administratifs.
- ✓ 300 euros HT (TVA à 20%) par séance d'une durée de 60 minutes, étant précisé que ces honoraires sont partagés entre toutes les personnes concernées par la médiation
- ✓ 500 euros HT (TVA à 20%) par séance d'une durée de 60 minutes en cas de co-médiation (intervention de deux médiateurs), ces honoraires sont partagés entre toutes les personnes concernées par la médiation

Sauf s'il s'agit d'une saisine du juge : c'est lui qui fixe la rémunération du médiateur.

#### Nos domaines d'intervention

- ✓ Conflits entre associés
- ✓ Conflits de voisinage
- ✓ Conflits familiaux
- ✓ Conflits commerciaux ou professionnels
- ✓ Conflits en matière de baux ou copropriété
- ✓ Créances et obligations contractuelles
- ✓ Propriété intellectuelle

#### Contact

Site web : [www.cjmed-paris.fr](http://www.cjmed-paris.fr)

Adresse : 1-3, rue de Penthievre 75008 PARIS - Tél : 01 42 96 19 46